



Concessions hydrauliques : La soumission de la France à l'idéologie libérale.

C'est un véritable vol de la nation que préparent l'Etat français et la Commission Européenne sur le marché de l'énergie électrique. Les concessions hydrauliques sont en passe d'être retirées des mains des exploitants historiques pour être données au privé.

Comment en est en arrivés là ?

La France décline, comme tous les pays de la communauté européenne, les directives en droit français. La Loi sur les marchés est la Loi Sapin. Depuis la publication de cette Loi, l'AGCS (Agencement Général du Commerce des Services) a exigé que les services soient ainsi dérégulés et soumis au marché. La France a publié en 2009 le décret Borloo prévoyant les modalités de dérégulation du marché de l'hydroélectricité. Ce décret établi donc que les concessions hydrauliques françaises seront soumises à des appels d'offres lors de leurs renouvellements.



Quelles installations sont concernées ?

Les ouvrages concernés sont ceux de plus de 4 500 kW. Ils appartiennent à l'Etat français et sont donnés à un exploitant pour une durée de concession définie.

Que représente la production hydraulique ?

La puissance du parc français est de l'ordre de 25 000 MW (à comparer aux 63 000 MW du parc nucléaire). Les 3 exploitants historiques des concessions françaises sont EDF (20 000 MW), la SDEM et la CNR (groupe Engie).

Quel est le rôle de l'Europe ?

L'Europe exige de la France une mise en concurrence dans la production hydroélectrique. Elle a d'ailleurs envoyé une première lettre de mise en demeure fin 2015 pour demander la fin de la position dominante d'EDF. La réponse française ayant été insuffisante aux yeux de l'Europe, elle a renvoyé une nouvelle lettre de mise en demeure en février dernier.

Qui sont les candidats potentiels ?

Les grands énergéticiens européens (communautaires ou non) sont sur les rangs : Enel, Iberdrola, Alpiq, Edison, Statkraft, Vattenfall. Mais aussi des non européens : Hydro-Québec, China Three Gorges, mais encore des pétroliers tels que Total.

Pourquoi est-ce un vol de la nation ?

Les barrages représentent un investissement colossal issu de fonds publics et des factures des usagers. L'investissement a été amorti sur la durée de la première concession. Ce qui veut dire que lorsqu'on fait un appel d'offre lors du renouvellement de la concession, on offre un bien totalement amorti à un exploitant privé. On peut faire exactement le même parallèle pour les concessions autoroutières. Le but conjoint de la France et de l'Europe est de détruire le modèle économique et social du secteur de l'électricité.

Y-a-t-il des solutions alternatives ?

Oui, l'Allemagne et l'Autriche ont choisi une autre voie. Il est possible, selon les textes européens qu'un Etat déclare un secteur stratégique et donc le garder hors du marché, via la création d'une SIEG (Société d'Intérêt Economique Général). La France a toute latitude pour choisir cette option. L'Allemagne et l'Autriche l'ont fait.